



Rendu et certifié exécutoire (articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales)

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

**Conseil communautaire du jeudi 26 juin 2025 - 18H30
Salle Étable - La Lombardière**

**Délibération n°CC_2025_108
Affaires foncières - Bilan annuel des cessions et acquisitions 2024**

*Nombre de conseillers en exercice : 55
Secrétaire de séance : Madame Nathalie DUFAUD*

Étaient présents :

Hugo BIOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nathalie CLEMENT, Nathalie DUFAUD, Gilles DUFAUD, Christophe DELORD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Romain EVRARD, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Mohamed GUENNIF, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Christian MASSOLA, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, Patrick SAIGNE, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE, Régine MARQUES

Ayant donné pouvoir :

Nicole ARCHIER donne pouvoir à Ronan PHILIPPE, Assia BAIBEN-MEZGUELDI donne pouvoir à Frédéric GONDRAND, Damien BAYLE donne pouvoir à Maxime DURAND, Virginie BONNET-FERRAND donne pouvoir à Régine MARQUES, Brigitte BOURRET donne pouvoir à Christian MASSOLA, Claudie COSTE donne pouvoir à Patrick OLAGNE, Nadège COUZON donne pouvoir à Simon PLENET, Christelle ETIENNE donne pouvoir à Sylvie BONNET, Bruno FANGET donne pouvoir à Denis HONORE, Juanita GARDIER donne pouvoir à Maryanne BOURDIN, Stéphanie ISSARTEL donne pouvoir à Nathalie DUFAUD, Edith MANTELIN donne pouvoir à Patrick SAIGNE, Antoine MARTINEZ donne pouvoir à Laurence DUMAS, Catherine MOINE donne pouvoir à Jérémy FRAYSSE, Pascal PAILHA donne pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE, Agnès PEYRACHE donne pouvoir à Yves FRAYSSE, René SABATIER donne pouvoir à Laurent MARCE

Absents ou excusés :

Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Jean-Yves BONNET, Olivier DE LAGARDE, Richard MOLINA, Yves RULLIERE

Le quorum est atteint.

Le rapporteur, Monsieur François CHAUVIN, expose :

L'article L5211-37 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements de coopération intercommunale donne lieu chaque année à une délibération de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte administratif de la communauté d'agglomération.

Ce bilan fait apparaître, tant pour les acquisitions que pour les aliénations, la totalité des mutations immobilières réalisées par la collectivité au cours de l'année 2024.

Il s'agit des mutations immobilières ayant été finalisées et authentifiées par un acte authentique. Ce bilan ne prend pas en considération les mutations immobilières en cours ou ayant seulement fait l'objet d'une délibération ou d'une promesse de vente en 2024.

Biens immobiliers acquis par Annonay Rhône Agglo en 2024

Parcelles	Adresse	Prix	Description
AM123	Prés Varambon à Peaugres	1 846 €	Acquisition terrain pour extension zone de la Boissonnette à Peaugres
AT30	Chamiaud à Davézieux	36 824 €	Acquisition à l'indivision Bosc d'un terrain nu

Le montant total des acquisitions pour Annonay Rhône Agglo en 2024 est de 38 670 euros,

Biens immobiliers cédés par Annonay Rhône Agglo en 2024

Parcelles	Adresse	Prix	Description
D222, D2225, D2232 et, en indivis pour moitié D2223, D2226, D2227	Le Flacher à Félines	147 816 €	Parcelles de terrain cédées à ICAREPV

Le montant total des cessions pour Annonay Rhône Agglo en 2024 est de 147 816 euros,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-1 et suivants,

Vu l'article L5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil communautaire, après en avoir,

DÉLIBÉRÉ

À la majorité, comme ci-après :

Par 49 voix votant pour

Par 0 voix votant contre

Par 1 voix s'abstenant

PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions opérées par la communauté d'Annonay Rhône Agglo entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024, tel que figurant ci-dessous :

Acquisitions :

Parcelles	Adresse	Prix	Description
AM n°123	Prés Varambon à Peaugres	1 846 €	Acquisition terrain pour extension zone de la Boissonnette à Peaugres
AT n°30	Chamiaud à Davézieux	36 824 €	Acquisition à l'indivision Bosc d'un terrain nu

Cessions :

Parcelles	Adresse	Prix	Description
D n°222, 2225, 2232 et, en indivis pour moitié D n° 2223, 2226, 2227	Le Flacher à Félines	147 816 €	Parcelles de terrain cédées à ICAREPV

CHARGE monsieur le Président ou son représentant dûment habilité de signer tout document et d'effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 3 juillet 2025

Simon PLENET,

Président

Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Le directeur général des services et le comptable public d'Annonay Rhone Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.